

Conseil de surveillance d'Enedis  
Les administrateurs salariés  
34, place des Corolles  
92079 Paris-la-Défense cedex

Commission de Régulation de l'Energie  
Monsieur Philippe de LADoucETTE  
Président  
15, rue Pasquier  
75379 PARIS cedex 08

Objet : Consultation publique sur TURPE 5 HTA/BT

La Défense, le 6 septembre 2016

Monsieur le Président,

Nous vous prions de trouver ci-dessous la contribution de l'ensemble des administrateurs salariés d'Enedis à la consultation publique du 27 juillet 2016, relative aux prochains tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité TURPE 5 HTA/BT.

Le prochain tarif doit permettre l'atteinte des objectifs de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, le respect des engagements de la France vis-à-vis de l'Europe et de la COP21, le respect du contrat Service Public, de la péréquation tarifaire, et des engagements envers les autorités concédantes.

Pour cela, nous soutenons la trajectoire d'investissements d'Enedis, qui présente une augmentation moyenne de 9 % hors investissements Linky. Nous tenons à souligner que la demande de hausse tarifaire d'Enedis, de +3,9 %, s'accompagne de la poursuite d'efforts de productivité importants dans de nombreux domaines et notamment de la part l'ensemble du personnel d'Enedis, avec des conséquences non négligeables sur la qualité de service et les conditions de travail.

La proposition d'évolution de TURPE 5 HTA/BT de la CRE se situe entre 0 % et +2,5 %. Cette proposition intègre l'augmentation du TURPE HTB, laquelle se situe entre +4,6 % et +9,6 %. Ceci signifie que la CRE s'apprêterait à prendre la responsabilité de diminuer, dans une fourchette entre -2 % et 0 %, les moyens dont dispose Enedis pour accomplir ses missions de Service Public. Pour les représentants des 35 000 agents d'Enedis, cette proposition est inacceptable.

C'est pourquoi, en tant qu'administrateurs salariés, nous sommes totalement opposés à ce qu'Enedis soit contrainte de puiser dans sa trésorerie, voire de recourir à l'emprunt pour financer les investissements qui devraient l'être par le TURPE.

Même si vous affirmez soutenir la trajectoire d'investissements proposée par Enedis, il est évident que votre approche d'évolution tarifaire imposera à Enedis des arbitrages qui se feront au détriment des investissements, de la qualité de service, et bien sûr des salariés. Vous pouvez nous affirmer que le tarif permet à Enedis d'emprunter pour réaliser ses investissements, mais vous n'êtes pas sans savoir que le modèle historique français, compatible avec le droit européen, repose sur un modèle intégré qui est encore aujourd'hui celui du groupe EDF. Dans ce modèle que nous défendons et auquel nous sommes très attachés, la dette est consolidée.

Il vous appartient donc en tant que régulateur français de proposer une trajectoire tarifaire incitant à l'investissement en intégrant les réalités du système électrique français à savoir un modèle intégré, avec des agents au statut des IEG, des contraintes spécifiques de Service Public, et non pas basé sur une chimère théorique déconnectée des réalités françaises.

Les agents ne sauraient être une variable d'ajustement. Une baisse des effectifs n'est absolument pas envisageable au regard des concessions déjà faites par le personnel et des conséquences extrêmement préjudiciables pour les usagers et les territoires.

Si les administrateurs salariés sont absolument défavorables à la remontée de dividendes, il n'est pas question pour autant que l'existence de dividendes soit un argument pour réduire le TURPE.

De plus, nous constatons que la CRE envisage de baisser le tarif sur toutes les catégories de clients professionnels, et qu'elle opère un transfert de charge sur les ménages. Alors que les tarifs doivent faire porter par chaque catégorie de clients les charges qu'elle génère, il semblerait que TURPE 5 crée des subventions croisées en faveur des entreprises et au détriment des particuliers. Nous considérons que la structure proposée pour TURPE 5 ne répond pas à la logique de construction tarifaire, et qu'elle interdit la prise en compte des demandes tarifaires de RTE et d'Enedis.

En outre, l'analyse des études que vous avez commanditées révèle des problèmes graves. L'étude des charges nettes d'exploitation révèle une méconnaissance totale du métier de distributeur d'électricité et la mise en doute systématique de la parole des agents. Les recommandations à l'emporte-pièce du consultant s'apparentent à du mépris pour l'entreprise et ses agents, et leur mise en œuvre se traduirait inmanquablement par des conséquences néfastes en termes d'emplois, pouvant s'apparenter à un plan social de grande ampleur.

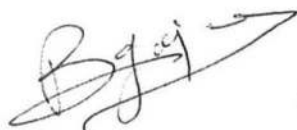
L'étude sur la régulation incitative dans le domaine de la qualité de service contient des erreurs méthodologiques importantes. Le consultant se base sur des hypothèses totalement improbables pour en déduire des objectifs inatteignables et un niveau d'« incitation » double de celui de TURPE 4. Nous considérons que les conclusions de cette étude, intégralement reprises dans votre proposition, constituent une régulation punitive.

Enfin, nous avons relevé une étude du cabinet Schwartz & Co selon laquelle le tarif d'Enedis (hors transport) est déjà l'un des plus bas d'Europe, alors même que les caractéristiques de la France (densité de population, nombre de clients par km de ligne) sont plus faibles que ses comparants européens et jouent donc en défaveur d'Enedis.

Les représentants des salariés au conseil de surveillance d'Enedis considèrent que le prochain tarif TURPE HTA/BT doit être favorable à l'investissement, compatible avec le projet d'entreprise d'Enedis, compréhensible pour les consommateurs, adapté aux initiatives des collectivités locales dans le cadre de la transition énergétique (territoires à énergie positive, villes intelligentes, ...), et avec un niveau suffisant pour maintenir la qualité de service pour les usagers dans une trajectoire croissante.

Nous vous demandons solennellement de prendre en considération le souhait des 35 000 agents d'Enedis de disposer d'un tarif adapté à la mission de Service Public dont ils sont dépositaires et dans laquelle ils sont engagés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Au regard de l'ensemble de ce qui précède, nous demandons que le TURPE 4 soit prolongé jusqu'à son terme, le 31 décembre 2017, donnant ainsi le temps nécessaire à la construction d'un TURPE 5 répondant aux enjeux de demain.



Brigitte GAJAN  
Administratrice  
parrainée par la  
CGT



Sophie PORTE  
Administratrice  
parrainée par la  
CFDT



Luc BOURDUGE  
Administrateur  
parrainé par la  
CGT



Jean-Luc HOURDILLÉ  
Administrateur  
parrainé par la  
CGT



Hervé QUATRELIVRE  
Administrateur  
parrainé par la  
CFE-CGC